

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 juin 2014

Ethias se réjouit de la décision de la Commission européenne qui conforte la stratégie mise en place pour renforcer l'entreprise

Ce jeudi 12 juin, la Commission européenne a approuvé les modifications proposées à sa décision du 20 mai 2010 qui faisait suite à l'investissement réalisé dans le groupe Ethias par les pouvoirs publics.

Les mesures proposées par Ethias à l'époque (décision CE du 20 mai 2010) ont été immédiatement mises en œuvre par le groupe avec pour échéance la fin 2013. Elles ont réduit sa taille bilantaire et son exposition au risque. Elles ont permis également une **amélioration de la marge de solvabilité et l'établissement d'une rentabilité technique structurelle**.

Tous les engagements pris par Ethias à l'époque ont été satisfaits, en avance sur l'échéance fixée, à l'exception :

- du désengagement de la Vie Particuliers, qui a été freiné par un environnement de taux bas ;
- de la rémunération des actionnaires publics, puisque la priorité doit être accordée au renforcement des fonds propres en vue de la prochaine entrée en vigueur de la réglementation Solvency II.

Dès lors, afin de compenser les engagements qui n'ont pas pu être totalement respectés, conformément à la réglementation européenne sur les aides d'état, la Commission européenne a décidé de prolonger certaines mesures, sous une forme modifiée.

Les engagements actualisés, qui viendront à échéance le 31 décembre 2016, portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Le maintien d'une rentabilité technique et d'une gestion des risques en ligne avec les meilleures pratiques du marché ;
- La possibilité d'émettre à nouveau des produits de la branche 23 et des produits d'assurance décès et la poursuite du run off des autres produits vie particuliers sans obligation de vendre le portefeuille si les conditions macro-économiques ne le permettent pas ;
- L'adaptation de la composition des instances de gouvernance de la holding Vitrufin.

Ethias se réjouit de voir dans les engagements modifiés la confirmation des orientations stratégiques suivies par l'entreprise. Ils n'impactent en rien la qualité de services qu'Ethias a toujours garantie à tous ses assurés, qu'ils soient collectivités, entreprises ou particuliers.

Ethias, assureur Vie et Non vie, s'engage à une relation mutuellement profitable avec ses partenaires du secteur public et leurs agents, avec les entreprises et avec les particuliers qui lui font confiance.

Elle s'engage à leur fournir des produits et des services de première qualité au meilleur rapport qualité/prix afin de garantir une rentabilité durable dans le respect de ses valeurs fondamentales d'humanisme, d'éthique, d'engagement et de proximité.